

RAPPORT OFFICIEL DES DIVERS MARCHES DE LA P. DE QUEBEC

Fait spécialement pour la "Semaine Agricole."

Montréal, 27 Octobre 1870.

Table with multiple columns for locations (Montréal, St. Jean, St-Hya., Joliette, Beauharnais, Trois-Rivières, Sorel, Québec) and rows for various agricultural products like Farine, Grains, Poisson, etc.

NOUS PAYERONS AUX AGENTS.

Un salaire de \$35 PAR SEMAINE, ou nous allouons une forte commission pour vendre notre nouvelle Invention. Adresse.

J. W. FRINK & CIE., Marshall, Mich.

20 Octobre.

21-ep

PROVINCE DE QUEBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT

BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser à la LÉGISLATURE de la Province de Québec pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS ou LOCAUX, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de Corporations pour les fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de régler des arpentages ou définir des limites, ou de faire toute chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées, que par les règles du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative respectivement (lesquelles règles sont publiées au long dans la "Gazette Officielle de Québec," elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la dite demande), dans la "Gazette Officielle de Québec," en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné, et de remplir les formalités qui y sont mentionnées. Le premier et le dernier de tels avis devant être envoyé au Bureau des Bills Privés de chaque Chambre.

Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les "trois premières semaines" de la session.

BOUCHER DE BOUCHERVILLE, Greffier de Con. Lég.

G M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég.

Québec, 4 Juil.

24



AVIS.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

QUÉBEC, 26 Septembre 1870.

Il est donné avis que, conformément à la 56e règle de l'Assemblée Législative de la P. ovinee de Québec, toute pétition pour bill privé doit être présentée le ou avant le vingt-quatrième jour de novembre prochain.

G. M. MUIR, Greffier de l'Ass. Lég.

21

LA SEMAINE AGRICOLE

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR

DUVERNAY, FRÈRES

Nc. 10, RUE ST. VINCENT MONTREAL

\$1 par année, payable d'avance.